



AESH : LE MÉTIER, LE STATUT... OÙ EN SOMMES-NOUS ?

STAGES DE FORMATION SYNDICALE ORGANISÉS
PAR LA FSU 11 ET SES SYNDICATS



JEUDI 27 NOVEMBRE
9h00 à 16h30 à CARCASSONNE
(Collège Alain)

VENDREDI 28 NOVEMBRE
9h00 à 16h30 à NARBONNE
(Collège Victor Hugo)

- La mise en place des PAS. Quelles conséquences pour les AESH ?
- Agir collectivement pour défendre ses droits, son métier...
- Droits en matière de santé : nouveautés sur la complémentaire santé (« mutuelle »), etc.

Stage de formation syndicale: un droit à utiliser !

Participer à des stages de formation syndicale donne droit à une autorisation d'absence sans perte de traitement ni ratrapage d'heures. Organisés par la FSU 11 sous l'égide de l'Institut de formation de la FSU (organisme de formation agréé), ces stages sont ouverts à tous les agents publics, syndiqués ou non, titulaires ou contractuels, dans la limite de 12 jours par an et par personne.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Allez sur la page <https://fsu11.fsu.fr/stage-aesh-2025/>

Demande à faire AVANT LE 27/10/2025 (Carcassonne) OU LE 28/10/2025
(Narbonne).

Pour toute question, sur ce sujet ou sur un autre, écrivez-nous à fsu11@fsu.fr

